

**PORTANT INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS MULTISPORTS ET DES SKATE-PARK
Sur le territoire d'OMBRÉE D'ANJOU**

Le Maire de la commune d'Ombree d'Anjou,

VU la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU les décrets successifs du ministère des solidarités et de la santé portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 ;

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales établissant qu'il appartient au Maire de prendre le soin de prévenir, par des précautions convenables ; les maladies épidémiques ou contagieuses ;

VU le décret n°2021-296 du 19 mars 2021 modifiant le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire ;

VU les annonces gouvernementales du 31 mars 2021 généralisant les mesures de restriction en vigueur sur l'ensemble du territoire ;

CONSIDERANT que les terrains multisports et les skate park favorisent les regroupements rendant difficile la mise en œuvre des gestes barrières et par suite favorisent la propagation du virus ;

CONSIDERANT que l'intérêt de la santé publique justifie de prendre des mesures proportionnées aux risques encourus et appropriés aux circonstances de temps et de lieux afin de prévenir et limiter les conséquences de menaces possibles sur la santé de la population

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

L'accès aux terrains multisports et skate-parks est interdit sur l'ensemble du territoire d'Ombree d'Anjou à compter du 07 avril 2021.

ARTICLE 2

Des barrières ou rubalises seront mises en place par les services techniques d'Ombree d'Anjou.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3

Madame la Directrice Générale des Services de la commune d'Ombree d'Anjou, le Directeur des Services techniques sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à l'Hôtel de Ville d'Ombree d'Anjou et sur les sites concernés

Ampliation sera transmise à

- Madame la Sous-Préfète de Segré en Anjou Bleu
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ombree d'Anjou
-

Fait à Ombree d'Anjou, le 6 avril 2021

**Le Maire,
Pierrick ESNAULT**

